

Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 47-23
Séance du lundi 20 novembre 2023

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 20 novembre 2023 à 14h30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

PRÉSENTS :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M ^{me} Sabrina ECARD	Administratrice
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice (Visioconférence)
M. Harry ROCK	Administrateur (Visioconférence)

5 présents

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Xavier HAQUIN	Vice-Président, pouvoir donné à Mme CAVECCHI
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur, pouvoir donné à Mme ECARD

2 absents excusés ayant donné pouvoir

Direction/Service : Direction Générale Adjointe du Patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Acquisition en VEFA de 18 logements collectifs – Rue des Martyrs à CHAMPAGNE-SUR-OISE.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur général ;

Vu le rapport présenté au Bureau du 20 novembre 2023 relatif à l'objet susvisé ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement auprès du promoteur BG PROMOTEUR pour un prix d'acquisition à hauteur de 3 150 € HT/m² de surface habitable toutes annexes et places de stationnement incluses, portant le prix d'acquisition prévisionnel à 3 822 714 € HT et le prix de revient prévisionnel à 3 974 973 € HT soit 4 306 942 € TTC (LASM), pour une surface habitable d'environ 1 214 m²; étant précisé que l'éventuelle évolution des surfaces susvisées est acceptée si elle n'entraîne pas une augmentation de plus de 5 % du prix d'acquisition prévisionnel de 3 822 714 € HT.

- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 18 % du prix de revient.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**



Marie-Christine CAVECCHI